

miné ce jour-là. Le Lord Cambden y donna son sentiment en présence des autres Juges du Royaume & d'un grand nombre de Jurisconsultes. Dans un discours savant & bien raisonné, qui dura deux heures & demie, ce Seigneur fit une récapitulation des cas dont il avoit été question dans les Tribunaux du Royaume, par rapport aux Décrets généraux de prise de corps décernés par les Secrétaires d'Etat, & il déclara enfin *que ces Décrets étoient illégaux, oppresseurs & insoutenables, les seuls cas de haute trahison exceptés.* En conséquence de cette décision on a fait avertir les Imprimeurs & les autres particuliers maltraités par les procès, dont nous avons eu sujet de faire mention dans nos Journaux, qu'on leur payeroit les sommes qui leur avoient été adjudgées.

Cette importante décision a causé une satisfaction générale dans tout le Royaume. Elle prévientra nombre de procès semblables à ceux qui ont été intentés précédemment, uniquement pour maltraiter des gens qui ont eu le malheur, de déplaire à certains Ministres en disant librement leurs sentimens. Mais en même-tems elle excepte avec raison différens cas, tels que ceux d'attentats contre la personne du Souverain, de connivences secrètes contre le Gouvernement, de correspondances illicites avec les ennemis déclarés de la Couronne, & autres qui s'opposent directement ou indirectement aux intérêts du Roi & de son Gouvernement.

Quant au Parlement d'*Irlande*, que nous avons marqué être assemblé, il délibère sur l'état des finances de ce Royaume. Les dettes publiques en montoient au mois de Mars de l'année 1765 à la somme de 615100 livres sterlings en bil-